

rapport d'activités 2017



BLONAY



CHARDONNE



CORSEAUX



CORSIER



JONGNY



MONTREUX



ST-LEGIER



LA TOUR-DE-PEILZ



VEVEY



VEYTAUX



LE SAI EN BREF ...

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe de Vevey n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972.

A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2017 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 10 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la municipalité de Vevey.

Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- ⇒ Présentation du service
- ⇒ Activités 2017 en bref
- ⇒ Activités 2017 par domaine thématique

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines où les municipalités lui confient un mandat.

Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 10 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination.

Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- ⇒ Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- ⇒ Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- ⇒ Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- ⇒ Développer l'information et la communication internes et externes.

COMPOSITION ET FINANCEMENT

Pour mémoire, jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de Fr. 4.- / habitant, le solde étant assuré par la commune de Vevey.

En 2002, les communes ont accepté de cofinancer le service et de porter leur participation à Fr. 7.- / habitant. Celle-ci a été augmentée progressivement de quelques dizaines de centimes par année pour atteindre Fr. 7.50 en 2007.

Dès 2008, considérant la croissance globale des tâches du SAI, les communes ont accepté d'accorder au service une augmentation de leur participation de Fr. 2.- / habitant, afin de pouvoir créer un poste d'adjoint supplémentaire. Cette possibilité n'a toutefois pu se concrétiser que courant 2011.

Le service emploie 6 personnes, ce qui représente 4,5 EPT, soit une cheffe de service (100%), 3 adjointes (80%, 80% et 70%) et 2 secrétaires (60%). Pour l'année 2017, la facturation aux communes a été de Fr. 9.55 / habitant au lieu des Fr. 9.80 / habitant prévus au budget.

Par ailleurs, et dans la mesure du possible, le service facture aux institutions disposant d'un budget propre, les prestations effectuées à leur intention. Ceci permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit des institutions suivantes : CIEHL, Fonds intercommunaux culturel, sportif et de sauvetage, Commission prévention Riviera et, depuis 2006, Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera. Depuis 2016, les prestations sont facturées par forfait aux institutions.

LE SAI ET LES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS ÉQUIPEMENTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUC- TURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIAT CANTON - COMMUNES)
- Conférence des syndics (CSD) - Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) - Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz - Autres conférences des municipalités	- Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) - Bureau technique intercommunal du cercle de Corsier - Cartoriviera	- Fonds culturel Riviera - Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera - Fonds sportif intercommunal - Convention relative à l'utilisation des installations sportives	- Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (PROMOVE) - Montreux-Vevey Tourisme (MVT) - Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera - Commission intercommunale de la taxe de séjour	- Association de communes Sécurité Riviera (Police, CSU, ORPC, SDIS) - Commission prévention Riviera - Inspection des chantiers - Fonds intercommunal de sauvetage - Addiction, Action communautaire, travail social (AACTS)	- SIGE - SATOM - Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA) - VMCV SA - Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR) - Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA (CICG)	- Association régionale d'action sociale région Riviera (ARAS) - Réseau santé Haut-Léman (RSHL) - Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois (ASANTE SANA)

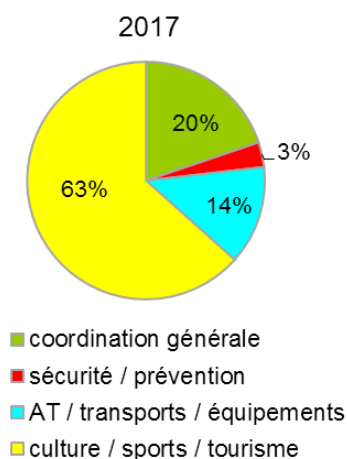
Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente



À TITRE INDICATIF ...

La répartition des heures et des séances effectuées pour les différents domaines donne les proportions suivantes :



A relever, par rapport à 2016, une augmentation de 21% pour le domaine "culture / sports / tourisme" dû à l'important investissement du service dans l'analyse / état des lieux du Fonds culturel Riviera et des institutions intégrées.

LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est chargé notamment d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions, et ce, pour toutes les commissions plénières et les différents groupes et / ou sous-groupes de travail dont il a la charge.

En 2017, le service a organisé / participé à plus de 120 séances, dans le cadre des structures permanentes et des projets spécifiques pour lesquels il assure la gestion / il est impliqué; soit près de 25 commissions et groupes de travail concernés. Ceci représente une masse de travail considérable, nécessaire, mais pas forcément d'une grande visibilité publique ou médiatique.

Sur l'ensemble des missions et tâches du SAI, certaines ont demandé un investissement plus important de la part du service, en particulier :

- ⇒ Le FCR. Dans le cadre des réflexions du Conseil administratif (CA) sur l'évolution du fonds et la nécessité de se recentrer sur son but, tel que défini dans la convention, le SAI a consacré du temps à l'élaboration d'un "état des lieux" global du fonds, après 15 ans d'existence et le double d'institutions intégrées. En parallèle, il a notamment procédé à un travail de fond sur l'évolution des institutions depuis leur intégration au FCR, l'identification de leurs besoins, la définition et les modalités de calcul des charges artistiques et les critères d'octroi des soutiens ponctuels.
- ⇒ La CSD. Outre les nombreux sujets abordés en CSD, qui nécessitent souvent une préparation et un suivi, le SAI a élaboré les 2 premiers numéros de "Syndics Riviera Info" de juin et décembre 2017. Bulletin d'information semestriel destiné aux conseils communaux, le "Syndics Riviera Info" a été établi à la demande des syndics pour répondre aux attentes exprimées par plusieurs conseils.
- ⇒ La CORAT. Plusieurs objets ont été traités à la fois par la CORAT et par la CSD, en particulier des problématiques territoriales amenées par le Canton de Vaud et la Confédération, impliquant un positionnement des communes. Le SAI a procédé à une analyse approfondie des documents y relatifs, afin d'être à même de transmettre aux autorités une appréciation technique sur leur contenu.

coordination générale

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail⁽¹⁾. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 2) relatif aux collaborations intercommunales.



MISSION ...

Lieu de réflexions et d'échanges permettant aux syndics de la Riviera de définir des lignes directrices pour la région.

A la demande d'une ou plusieurs municipalités, la CSD peut aussi traiter un projet / un dossier régional, en vue de soumettre des propositions aux municipalités.

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ composition : les 10 syndics
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ environ 7 à 8 séances / an
- ⇒ pas de budget propre
- ⇒ dès 2008, invitation régulière aux syndics du Pays-d'Enhaut et au Préfet
- ⇒ organisation de séances spécifiques syndics Riviera - Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture, ciblées sur les problématiques communes

CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

La CSD s'est réunie à 8 reprises en 2017. Comme précisé dans le rapport d'activités 2016, un nouveau "canevas" d'ordre du jour a été mis en place en début de législature, afin d'assurer une coordination et un suivi plus systématiques sur les principaux projets et dossiers thématiques qui intéressent la Riviera, qu'ils soient propres à la région ou initiés par d'autres niveaux institutionnels. Cette nouvelle systématique s'étant révélée efficace, elle a été maintenue en 2017.

Coordination régionale / extrarégionale

Comme évoqué ci-avant, la CSD a développé l'information / communication vis-à-vis des CC de la Riviera, en éditant les deux premiers numéros de "Syndics Riviera info." de juin et de décembre 2017. Le premier numéro portait sur la période du début de la législature à fin mai 2017 et le second, sur le 2^{ème} semestre 2017. Ainsi, l'essentiel des activités de la CSD a déjà été communiqué durant l'année. Le SAI a élaboré une proposition pour chaque numéro (conception et contenu), qui a été validée par la CSD, puis transmise dans les greffes pour diffusion.

La CSD échange en outre systématiquement sur les sujets débattus et traités dans le cadre de l'UCV et de l'AdCV, qui intéressent en premier lieu les communes. Ce point de situation régulier montre que le sujet "finances" est celui qui préoccupe le plus la CSD et les communes, en particulier les questions de péréquation et de RIE III.

De plus, plusieurs rencontres ont été organisées courant 2017, notamment entre l'UCV et des syndics du district fin août; entre la CSD et les syndics du Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture en mars; entre une délégation de la CSD et les syndics de l'Ouest lausannois également en mars. L'organisation de la visite du Conseil d'Etat en juin 2017 a été pilotée par la préfecture et préparée de concert avec les syndics du district.

⁽¹⁾ Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI www.sai-riviera.ch.

coordination générale

CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

Aménagement du territoire / transports-mobilité- environnement / infrastructures

Dans la continuité de 2016, la CSD est restée très impliquée sur les questions d'aménagement du territoire. Elle a notamment souhaité que les analyses rédigées par le SAI sur le PDCn4 et le projet de nouvelle LATC soient transmises aux députés de la Riviera en début d'année. En outre, la question du maintien du statut de l'agglomération Rivelac a été débattue en CSD, qui a proposé quelques pistes sur la conduite des réflexions à mener. De plus, la CSD a reçu une délégation de la section "Hors zone à bâtir" du SDT en avril 2017, présentation qui a été élargie à la CORAT pour la circonstance.

Après le dépôt du rapport final du projet-modèle "Objectif logement Riviera" en octobre 2016 (cf. RA 2016), la CSD continue d'être informée de l'avancement des autres projets-modèles soutenus par la Confédération sur la thématique du logement. Le SAI étant l'interlocuteur opérationnel de la Confédération pour le projet-modèle, il a participé à une séance de bilan réunissant les cinq projets-modèles soutenus par la Confédération en octobre 2017, ce dont la CSD a été informée. La Confédération prévoit de publier un rapport final sur l'expérience de ces projets courant 2018. Pour rappel, les deux rapports finaux du projet-modèle Riviera sont disponibles sur le site internet du SAI (http://www.sai-riviera.ch/index_fichiers/Page1325.htm).

La CSD a également consulté les municipalités sur le principe de créer une "Conférence régionale des transports publics" et les modalités de sa mise en œuvre. Suite aux réponses favorables des municipalités, la séance constitutive de dite conférence a été planifiée en janvier 2018. Le SAI s'est chargé de la consultation et de la synthèse des réponses des municipalités, puis de l'organisation de la séance constitutive.

Une délégation du SIGE a en outre souhaité rencontrer la CSD en début de législature, ce qui n'a pu se concrétiser qu'à fin 2017. Ceci a permis de rappeler le fonctionnement et les missions du SIGE et de présenter les projets en cours, notamment celui de la future STEP régionale.

coordination générale

CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

Culture / sports

La CSD a été informée ponctuellement des réflexions menées dans le cadre du FCR sur l'évolution du fonds. Les syndicats membres du CA ont joué le rôle de "relais", appuyés par le SAI pour les aspects "techniques".

Par ailleurs, la CSD a proposé au Conservatoire de désigner un délégué politique siégeant à son Conseil de fondation pour représenter le district à la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM). Suite à la décision du Canton de reporter d'une année le déploiement complet de la LEM, il a en outre été proposé de prolonger d'une année la convention liant les communes au Conservatoire. Cela étant, la CSD a été rendue attentive que des augmentations d'écologie étaient nécessaires, les subventions de la LEM ne suffisant pas à couvrir les charges. La situation a fait l'objet d'un suivi régulier du SAI, qui continuera en 2018.

Le dossier "Installations sportives d'importance régionale sur la Riviera" a été repris par le Fonds sportif, qui est chargé de poursuivre les réflexions, selon le rapport d'étude établi en réponse au postulat "Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera", adopté par les 10 conseils communaux en 2016. Des informations ont régulièrement été échangées au sein de la CSD, notamment sur les besoins prioritaires identifiés dans le rapport d'étude et sur les aspects financiers.

La question du financement des frais de locaux de la filière danse-études dispensée par l'Atelier Le Loft et traitée par la CSD en 2016, a été reprise par la commune de La Tour-de-Peilz, commune site de la structure Sport-Art-Etudes (SAE) dont la filière dépend. La CSD a été informée des différentes étapes qui ont conduit à une solution qui a été acceptée par le DFJC en automne 2017.

Economie / tourisme

Dès 2016, le Canton a lancé une réflexion sur la problématique du "Système de gestion des zones d'activités" qui découle du PDCn4, et a organisé dans ce cadre plusieurs ateliers impliquant les régions économiques. Une concertation a été organisée entre les délégués techniques des régions économiques de l'Est vaudois début 2017, avec l'appui du SAI. Il en a résulté un certain nombre de constats et propositions qui ont été soumis à la validation politique de chaque région. La CSD a validé les propositions pour la Riviera.

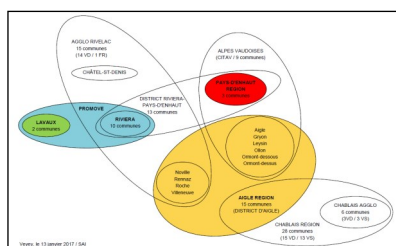


Schéma de synthèse des périmètres actuels de collaboration dans l'Est vaudois

coordination générale

CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

De plus, la CSD a reçu une délégation de Promove en juin 2017, afin de présenter le projet de stratégie de développement économique régionale, projet qui devrait être finalisé début 2018. Une délégation de MVT est également venue présenter son budget pour la période 2018-2020, en vue du renouvellement des contributions des communes, qui restent à la même hauteur que celles de la période précédente (2015-2017).

Le projet de sécurisation / rénovation / développement du 2m2c à Montreux a également fait l'objet d'une information régulière tant à la CSD qu'à la CIEHL.

Sécurité / prévention

A la demande de l'ASR, la CSD a rencontré le nouveau directeur et le président de l'association en août 2017, ce qui a permis de présenter aux syndics la stratégie "Vision ASR 2.0". Compte tenu des échanges et du fait que les syndics sont responsables de la sécurité au sens de la loi sur les communes, la même délégation de l'ASR a également été reçue en octobre 2017. A cette occasion, il a été convenu d'échanges réguliers et thématiques entre la CSD et l'ASR.

Santé / social

Le point santé / social a fait l'objet d'échanges ponctuels, notamment en rapport avec la révision des statuts de l'ARAS et l'avancement du projet d'hôpital à Rennaz.

Rappelons encore que le préfet et les syndics du Pays-d'Enhaut sont invités permanents de la CSD. Ceci permet au préfet de relayer un certain nombre d'informations issues du Canton, mais aussi d'échanger autour des problématiques et projets des trois autres communes du district.

En outre et comme de coutume, la CSD a abordé ponctuellement de nombreux autres sujets et a été sollicitée par d'autres organismes pour se présenter, voire obtenir un soutien financier, auxquels elle n'a pas toujours été en mesure de donner une suite favorable.

coordination générale



BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de gérer un fonds destiné à participer au financement d'objets reconnus d'intérêt public régional par les 10 conseils communaux (études, projets, équipements).

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil administratif (CA) :
1 représentant / municipalité (10 syndics)
- ⇒ commission intercommunale de gestion :
2 membres et 1 suppléant nommés par chaque conseil communal
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ au minimum 2 séances / an
- ⇒ financement : Fr. 5.- / hab. / an



Espace régional des Pléiades

CIEHL

(COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN)

En 2017, le Conseil administratif (CA) de la CIEHL s'est réuni à 3 reprises. En dehors de la gestion courante du fonds, le CA s'est principalement consacré, d'une part, à une première réflexion concernant les pistes possibles suite à la finalisation de "l'Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera" au printemps 2016. D'autre part, à une estimation des besoins financiers de la présente législature, selon les projets susceptibles de répondre au critère d'intérêt public régional du fonds.

Le CA s'est déterminé sur la base d'une projection budgétaire établie par le SAI, proposant d'augmenter la contribution des communes à Fr. 10.- / habitant pour la présente législature. Comme indiqué dans le préavis sur le budget 2018 de la CIEHL, la contribution des communes a finalement été maintenue à Fr. 5.- / habitant, faute d'avoir obtenu l'unanimité des municipalités de la Riviera sur la proposition d'augmentation.

Le CA a également suivi l'évolution de la phase de construction de l'Espace régional des Pléiades, dont le restaurant le "1209" a été inauguré en décembre 2017. Conformément à ce qui avait été convenu avec la commune de Blonay, la participation de Fr. 600'000.- de la CIEHL lui a été versée en fin d'année.

Concernant les différents mandats d'études qui s'inscrivent à la suite du PA/TU Rivelac et dont la participation de la Riviera est financée dans le cadre de la CIEHL, le SAI a effectué le suivi de la facturation, selon les clés de répartition définies pour chaque mandat et en collaboration avec le Service des finances de la Ville de Vevey.

Un rapport d'activités spécifique CIEHL est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

coordination générale



POUR RAPPEL ...

Le site internet du SAI
www.sai-riviera.ch

en ligne depuis 2006, reste le principal outil d'information quant aux principales institutions et dossiers / projets gérés par le service.

Dès 2014, une rubrique "archives" a été créée pour chacun des domaines traités, afin de séparer plus clairement la partie "actualité" de "l'histoire".

INFORMATION ET COMMUNICATION

Outre la rédaction des deux premiers numéros de "Syndics Riviera Info" à l'intention des CC, évoquée plus haut, le SAI a participé aux Assises cantonales de la culture en janvier 2017, lors desquelles le Fonds culturel Riviera a été présenté.

Le SAI a également été contacté par les syndics de l'Ouest lausannois, dans l'optique d'échanger avec les syndics de la Riviera sur les collaborations intercommunales en général et le domaine de la sécurité en particulier. Le service a été chargé d'organiser cette rencontre et de préparer une présentation sur les deux thèmes susmentionnés.

Enfin, le SAI a également été sollicité pour participer aux Etats généraux de la culture organisés par la ville de Vevey.

Outre le rapport d'activités et le site internet du service, les différents rapports d'activités annuels rédigés par le SAI pour plusieurs institutions qu'il gère constituent également une source importante d'information. Rappelons que ces rapports concernent la CIEHL, le Fonds culturel Riviera, la CORAT Riviera et la Commission prévention Riviera. Après adoption par les instances concernées, ils sont tous disponibles sur le site internet du SAI.

aménagement / transports / équipements



MISSION ...

Commission consultative chargée d'étudier les problématiques régionales en lien avec l'aménagement du territoire et d'établir des propositions aux municipalités

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ commission consultative
- ⇒ CORAT plénière :
1 représentant / municipalité
+ 6 techniciens communaux
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ 3 à 4 séances / an ou plus selon les projets
- ⇒ pas de budget propre

CORAT RIVIERA

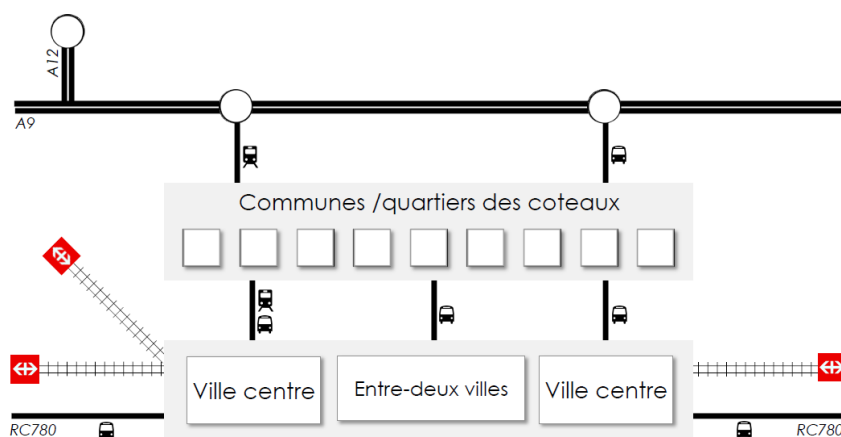
(COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

Le SAI est chargé de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CORAT plénière et des groupes de travail spécifiques actifs durant l'année mis en place par la commission. Les travaux menés à l'intérieur de la CORAT s'inscrivent globalement à la suite du projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac (PA T/U Rivelac). La commission est également régulièrement concernée par des objets cantonaux, voire fédéraux.

Travaux menés par la CORAT / le SAI pour le secteur Riviera

Après avoir finalisé les premiers mandats d'études découlant du PA à fin 2016 (cf. RA 2016), la CORAT a lancé une nouvelle réflexion sur la problématique du stationnement à l'échelle de la Riviera, dont l'objectif est de définir une stratégie globale. La finalisation de la réflexion est prévue pour début 2018. Dans la continuité, la CORAT souhaite mener une enquête origines-destinations dont les modalités seront définies début 2018.

Structure "mobilité" du territoire - Etude stationnement - team+



D'une manière générale, les séances de la CORAT sont l'occasion de faire un point de situation sur la suite donnée par les communes aux différentes études régionales. Pour 2017, le service a organisé 8 séances concernant la CORAT plénière et les différents groupes de travail, sans compter les séances préparatoires et le temps consacré à l'analyse des documents fournis par le mandataire. Le SAI se charge également de la facturation pour tous les mandats d'études découlant du projet d'agglomération et financés dans le cadre de la CIEHL.

aménagement / transports / équipements

Implication de la CORAT / du SAI à l'échelle de l'agglomération / sur des objets cantonaux / fédéraux

Le Bureau technique de coordination (BTC) s'est réuni à deux reprises en mai et octobre 2017, et le Comité de pilotage (COPIL) une fois en novembre 2017. Ces rencontres ont permis de faire un point de situation sur les démarches de chaque secteur géographique, mais aussi et à la demande du Canton de Vaud, d'aborder la question du maintien "du statut" de l'agglomération Rivelac à l'avenir, ce qui a été confirmé par les municipalités concernées.

Par ailleurs, plusieurs objets cantonaux et fédéraux ont été discutés à l'échelle de la Riviera (CORAT / CSD) et de l'agglomération (GT / BTC / COPIL). La plupart des objets cantonaux découlent de l'application du PDCn4 et du projet de nouvelle LATC, notamment le statut d'agglomération, le potentiel d'accueil de nouveaux habitants et le système de gestion des zones d'activités. Quant aux objets fédéraux, il s'agit pour l'essentiel de consultations sur l'adaptation des bases légales suite à l'acceptation du FORTA en début d'année et sur le nouvel horaire CFF. L'ensemble de ces objets nécessite de la part du SAI de prendre connaissance d'un volume important de documents complexes, afin de pouvoir transmettre une analyse technique aux membres de la CORAT. La CORAT a également été sollicitée pour participer à un groupe de travail sur le projet de déviation de l'auto-route A9 entre Villars-Ste-Croix et Montreux, sous l'égide de l'OFROU.

Autres dossiers

⇒ Bus du Petit Prince

Le SAI s'est chargé de la facturation aux communes pour l'année 2017, sur la base des conditions d'exploitation acceptées par les 16 exécutifs concernés (10 Riviera / Villeneuve / 5 Veveyse fribourgeoise).

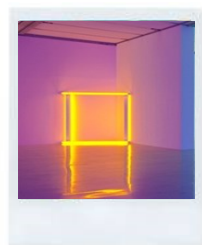
⇒ Terrains de football (préavis régional de 2007 adopté par les 10 CC)

La dernière étape de réalisation des terrains de football a été clôturée avec l'inauguration du site de la Saussaz en septembre 2016. La participation des communes a été facturée début 2017.

Un rapport d'activités spécifique CORAT est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.



culture / sports



BUT ...

Entente intercommunale qui a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil administratif (CA) : 1 représentant / municipalité
- ⇒ bureau exécutif (BE) : 3 délégués nommés par le CA, dont le président
- ⇒ commission intercommunale de gestion (cogest) : délégués nommés par chaque conseil communal
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ 4 séances ou plus / an pour le BE
- ⇒ 4 séances / an pour le CA
- ⇒ 2 séances / an pour la cogest
- ⇒ financement : Fr. 48.- / hab. en 2017

FCR (FONDS CULTUREL RIVIERA)

On rappelle que la convention intercommunale "Fonds culturel Riviera" est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera et ratifiée par le Conseil d'Etat. Depuis lors, le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds.

Au cours de l'année 2017, le CA et le BE ont entrepris une importante réflexion sur le fonctionnement du fonds et son financement, en plus des activités de gestion habituelles. L'objectif visé était de se recentrer sur le but premier du FCR, soit le soutien aux institutions régionales. Le BE et le CA se sont réunis à quatre reprises en 2017, dont une séance d'une demi-journée dévolue au travail de réflexion susmentionné.

Cette réflexion a demandé un important travail préparatoire de la part du SAI, afin notamment de retracer l'évolution des institutions depuis leur intégration au fonds et clarifier la définition et le calcul de leurs charges artistiques.

Outre cet important travail de réflexion, le SAI a assuré les tâches habituelles, soit notamment :

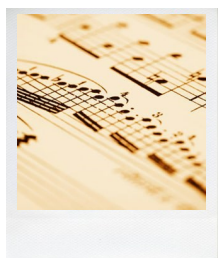
- ⇒ Le contact et le suivi avec les institutions bénéficiaires.
- ⇒ Le suivi de la gestion de l'agenda culturel régional, en collaboration avec les différents partenaires, en particulier, le service culturel de Vevey et MVT.
- ⇒ L'élaboration des comptes 2016 et du budget 2018.

Concernant le budget, le CA a décidé, compte tenu des réflexions en cours et de l'évolution de la situation financière des communes, de fixer les contributions à Fr. 46.50 par habitant pour 2018. Ce montant permet de garantir le maintien des subventions aux institutions reconnues de portée régionale. Le CA a en outre recommandé aux communes d'affecter les Fr. 1.50 par habitant en moins, pour soutenir les institutions culturelles sises sur leur territoire et dont certaines d'entre elles ne pourraient pas bénéficier d'un soutien du FCR. Le montant des contributions sera à nouveau évalué lors de l'élaboration du budget 2019, la convention prévoyant une fourchette allant de Fr. 45.-/hab. à Fr. 50.-/hab.

- ⇒ L'analyse des demandes de soutien ponctuel et la rédaction des préavis y relatifs.

En 2017, 28 demandes de soutiens ponctuels ont été traitées par le FCR, dont 7 ont reçu une réponse favorable. Sur l'ensemble des soutiens octroyés, trois l'ont été au titre d'aides à la création pour des compagnies régionales.

culture / sports



BREF HISTORIQUE :

- ⇒ 01.01.2002 : fusion des conservatoires de Montreux et de Vevey
- ⇒ En parallèle, convention entre la Fondation du Conservatoire Riviera et les 10 municipalités fixant les conditions de soutien financier
- ⇒ 2002-2012 : facturation et suivi financier par le SAI pour les 10 communes
- ⇒ 01.08.2012 : entrée en vigueur de la LEM (Loi sur l'enseignement de la musique)
- ⇒ 01.01.2013 : entrée en vigueur d'une nouvelle convention entre les communes et le CMVR

FCR (FONDS CULTUREL RIVIERA)

Le SAI constate une légère baisse du nombre de demandes de soutiens ponctuels par rapport à 2016. Cela dit, le nombre de dossiers reste important et génère un travail considérable, alors que seule une minorité répond aux critères d'octroi. En conséquence, des propositions ont été faites pour mieux cibler les critères d'octroi des soutiens ponctuels, travail qui sera poursuivi en 2018.

Enfin, à la demande de la commune de La Tour-de-Peilz, le SAI a transmis les éléments de réponse relatifs à la convention et au fonctionnement du fonds suite à un postulat déposé au conseil communal.

Un rapport d'activités spécifique FCR est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

CMVR

(CONSERVATOIRE ET ÉCOLE DE JAZZ MONTREUX-VEVEY-RIVIERA)

Pour rappel, les communes de la Riviera soutiennent financièrement le conservatoire depuis 2002, en reconnaissance de son caractère régional. Le SAI est chargé de rédiger les projets de conventions avec le conservatoire et d'assurer le suivi.

Le soutien des communes décidé en 2002 visait entre autre à garantir des rabais d'écologies pour les élèves de la Riviera. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les écoles de musique (LEM) en 2012, le financement des écoles de musique a été entièrement revu, l'objectif étant notamment d'harmoniser les conditions salariales des enseignants grâce à un subventionnement de l'ensemble des collectivités publiques. Une nouvelle convention a par conséquent été signée afin de régler les modalités de versement de la subvention régionale pendant la période de déploiement de la LEM, prévue de 2012 à 2017.

Finalement, le canton ayant reporté la fin de la période transitoire à 2018, la convention a été prolongée d'une année.

Des discussions ont néanmoins déjà été engagées avec le conservatoire pour définir les modalités du soutien régional à partir de 2019. Elles se poursuivront en 2018.

culture / sports



BUT ...

Fonds destiné à allouer des subventions aux clubs sportifs de la Riviera pour soutenir et encourager la formation des jeunes sportifs de 5 à 20 ans

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ assemblée générale :
1 représentant / municipalité
+ participation des délégués au sport de Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ minimum 1 séance / an
- ⇒ financement : Fr. 7.- / hab. en 2017

FONDS SPORTIF

(FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES S'OCCUPANT DE LA FORMATION DES JEUNES)

Le secrétariat et la gestion du fonds sont assurés par le SAI. Outre la préparation, le suivi et la rédaction des procès-verbaux des séances, le service s'occupe de la tenue des comptes et des budgets, ainsi que de la récolte des données des clubs sportifs auprès des communes territoriales, de leur synthèse et de leur contrôle.

Soutien aux sociétés sportives

L'adoption des comptes 2016 et l'attribution des subventions 2017 du Fonds sportif intercommunal ont été traitées lors de l'Assemblée générale (AG) du 28 juin 2017.

Le nombre de jeunes sportifs ayant fortement augmenté par rapport à l'année précédente, et malgré le fait que la contribution des communes ait été fixée à Fr. 7.- / habitant pour 2017, le montant à disposition n'a pas permis de maintenir la subvention par junior à Fr. 64.50. Celle-ci a par conséquent été réduite à Fr. 63.50 par jeune sportif. L'assemblée a également accepté l'intégration d'un nouveau club et décidé à l'unanimité de maintenir la participation des communes à Fr. 7.- / habitant au budget 2018.

Installations sportives d'importance régionale

Comme indiqué dans le rapport d'activités 2016, le Fonds sportif a accepté de poursuivre les réflexions sur les "Installations sportives d'importance régionale sur la Riviera", suite à la réponse au postulat du même nom dont les dix CC ont pris acte, et au rapport d'étude y relatif.

Un groupe de travail (GT) composé des responsables techniques des sports et des infrastructures des trois villes s'est réuni en janvier 2017, conformément à ce qui était prévu. Sur la base du rapport d'étude et de pistes de réflexions du SAI, le GT a procédé à un état des lieux global, qui a fait ressortir un certain nombre de questions quant aux installations prioritaires, au calendrier et aux aspects financiers.

Ces questions ont été reprises lors des deux séances de l'AG du fonds, en mai et juin 2017. L'AG a confirmé que l'extension et la rénovation des piscines restait un objectif prioritaire. Elle a cependant conclu à la nécessité de réunir des informations complémentaires, notamment sur les charges d'exploitation des piscines de la Riviera, afin de pouvoir orienter les réflexions sur une base concrète.

économie / tourisme



BUT ...

Fondation ayant pour but de participer au maintien, au développement et au perfectionnement de l'équipement touristique des communes de la Riviera

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil de fondation : 1 représentant / municipalité
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ minimum 1 séance / an
- ⇒ financement (par année) :
 - Fr. 5'000.- / grande commune
 - Fr. 2'500.- / petite commune
 - Fr. 10'000.- de la taxe de séjour

FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT

TOURISTIQUE DE LA RIVIERA

Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Montreux et Veytaux en 2006 pour devenir la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera. Les nouveaux statuts de dite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le Conseil de fondation.

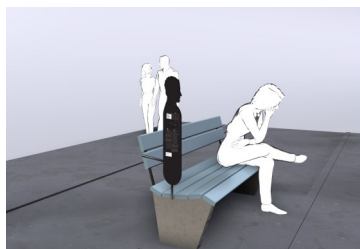
Le Conseil de fondation est composé d'un représentant par municipalité. D'autre part, dans un souci de bonne coordination, MVT est invité à toutes les séances du Conseil de fondation.

La Fondation est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et par un montant forfaitaire octroyé par la Commission de la taxe de séjour.

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances, procès-verbaux, préavis sur les projets et suivi des dossiers, etc.). Il s'occupe également du suivi auprès du Registre du commerce et de l'Autorité de surveillance des fondations.

En 2017, le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises, en mars et novembre 2017. La première séance a été consacrée à la partie statutaire, suite au changement de législature mi-2016. Elle a également permis au Conseil de fondation d'adopter le rapport et les comptes de l'exercice 2016 et de traiter une demande de soutien pour la reconstruction de l'Observatoire des Ruerettes à Vevey. Cette demande de soutien a été acceptée à l'unanimité. Lors de sa seconde séance, le Conseil de fondation a également accepté une demande de soutien financier de l'Association "Les Quais de Noël" portant sur l'acquisition d'un tunnel lumineux à implanter sur les quais de Vevey durant les fêtes de fin d'année.

économie / tourisme



MVT (MONTREUX-VEVEY TOURISME)

Rappelons qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette nouvelle clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, pour une période s'étendant jusqu'à fin 2005.

MVT a ensuite déposé des demandes de reconduction et ponctuellement d'augmentation de la subvention pour les périodes 2006-2008 / 2009-2011 / 2012-2014 / 2015-2017 et 2018-2020. Celles-ci ont été acceptées par les municipalités et les conseils communaux de la Riviera.

sécurité / prévention



MISSION ...

Commission visant à favoriser une politique régionale cohérente en matière de prévention dans les domaines de la toxicodépendance et de la protection de la jeunesse et à soutenir financièrement des projets d'intérêt régional

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ composition :
 - 4 représentants des municipalités
 - 5 délégués techniques (sécurité / jeunesse / affaires sociales / écoles / AACTS)
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ en général 3 séances / an
- ⇒ financement : Fr. 1.- / hab. / an

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

Le SAI assure le secrétariat, la gestion et la coordination de cette commission, instituée en 1996 sous la dénomination "Commission drogue". En adéquation avec l'élargissement de son cahier des charges, la commission a été renommée "Commission prévention Riviera" à partir de 2001.

La commission s'est réunie à trois reprises en 2017, en mars, juin et novembre. Elle a notamment suivi les projets en cours et traité les demandes de soutien, comme suit :

⇒ "ADN Dialect - Ghetto Jam 2017"

Pour rappel, il s'agit de la 3^e édition du projet Ghetto Jam, soutenu par la commission depuis 2015. Mis en place à Vevey, en 2015, le projet a été étendu aux communes de Montreux et de La Tour-de-Peilz.

⇒ "Association Urban Project - Festival 2017 "

Comme en 2015 et 2016, le soutien de la commission s'est concentré sur le volet "prévention" de cette manifestation essentiellement sportive.

⇒ " Commune de Montreux, dispositif TSP - SoutienPlus 2018 "

Ce nouveau projet fait suite au projet "Toi x Toi = Neuf", déjà soutenu en 2016.

⇒ " Hotel Institute Montreux HIM - Prévention par les pairs dans les bars de Montreux "

Les Écoles hôtelières de Montreux, en collaboration avec la fondation PROFA et la fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), ont mis en place la première phase du projet, début 2017. Suite au bilan, et en raison de la difficulté à toucher les étudiants dans les bars, la 2^{ème} phase du projet, reportée à début 2018, sera menée uniquement dans les écoles. Le bilan est toutefois plutôt positif.

⇒ " Pro Juventute - Conseil + aide 147 "

La commission a décidé de renouveler son soutien à Pro Juventute pour les années 2017, 2018 et 2019.

⇒ " Semaine d'action contre le racisme - Le sport sans préjugés "

Comme en 2011, 2012, 2014 et 2015, la commission prévention a soutenu en 2017 les événements organisés lors de la semaine d'actions contre le racisme. Pour cette édition, les communes de Vevey et de Montreux se sont associées dans une démarche commune et ont organisé conjointement cette semaine.

sécurité / prévention



BUT ...

Fonds intercommunal destiné à subventionner le matériel important et durable nécessaire à la pratique de la sécurité des usagers du lac

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 8 communes (7 Riviera + St-Saphorin)
- ⇒ assemblée générale : 1 représentant / municipalité
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ 1 séance / an
- ⇒ financement : Fr. 0.50 / hab. / an

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

⇒ " Service Jeunesse Vevey - Actions de prévention 2017 "

La commission a soutenu les actions de prévention mises en place durant l'année par le Secteur jeunesse de Vevey. Le projet portait notamment sur la formation de "pairs" intervenant tout au long de l'année au cours de diverses manifestations organisées à Vevey. Bien qu'ayant dû renoncer à certaines actions par manque de ressources, le service Jeunesse tire un bilan très positif de ce projet et prévoit de poursuivre l'opération en proposant une formation plus étendue, notamment en vue de la Fête des Vignerons en 2019.

Par ailleurs, comme les années précédentes, la commission a cosigné en mai, avec la Conférence des directeurs des établissements scolaires de la Riviera, une lettre destinée aux parents des élèves de 10^{ème} Harmos, les rendant attentifs aux risques liés aux abus d'alcool. Devant le faible impact de ce courrier révélé par une brève enquête auprès des écoles, elle a toutefois décidé d'y renoncer dès 2018, en proposant de mettre à disposition des brochures lors des réunions d'information pour les parents et chez les médiateurs et infirmières scolaires.

Un rapport d'activités spécifique est transmis aux municipalités.

FONDS INTERCOMMUNAL

DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUVELLEMENT D'UNITÉS

DE SAUVETAGE

Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté chaque année à raison de Fr. 0.50 / habitant par les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'Assemblée générale (AG) du fonds est convoquée usuellement une fois par année durant le 1^{er} semestre, pour traiter les comptes, le budget et les éventuelles demandes de soutien financier des sociétés de sauvetage.

En 2017, l'AG s'est réunie le 26 avril pour sa première séance de la nouvelle législature et a adopté les comptes 2016 à l'unanimité. En l'absence de demande de soutien pour l'année en cours et au vu des montants en caisse, l'assemblée a décidé de ne pas facturer de participation aux communes pour 2017.

conclusion



Après le changement de législature mi-2016, la phase de "démarrage" et d'adaptation au sein des organes régionaux gérés par le SAI s'est poursuivie durant l'année 2017. En effet, un certain nombre de questions sont régulièrement posées par les élus sur le "fonctionnement" de la plupart de ces organes, avec en "toile de fond", la problématique de la péréquation intercommunale abordée de manière récurrente et, dans la continuité, la problématique de l'état des finances communales. Force est de constater que ces questions / problèmes freinent l'avancement des projets régionaux.

Relevons tout de même qu'au niveau des réalisations, l'année 2017 a été marquée, après plusieurs années de gestation, par la finalisation du chantier de construction de l'Espace régional des Pléiades et l'ouverture de son restaurant, le "1209", le 16 décembre.

Enfin et comme de coutume, je souhaite remercier la Conférence des syndicats et les municipalités pour la confiance témoignée au SAI. Mes remerciements vont également à tous les professionnels (secrétaires municipaux, greffes, techniciens communaux) qui assurent un relais indispensable, ainsi qu'aux conseillers communaux qui s'investissent dans les différentes commissions intercommunales.

En final, je tiens à remercier mon équipe pour le travail accompli durant cette année 2017.

Colette Rossier
Cheffe du service

Vevey, mars 2018

lexique

AACTS	Fondation Addiction, Action Communautaire, Travail Social
AdCV	Association de communes vaudoises
AG	Assemblée générale
ARAS	Association régionale pour l'action sociale région Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
AT	Aménagement du territoire
BE	Bureau exécutif
BTC	Bureau technique de coordination
CA	Conseil administratif
CC	Conseil communal
CICG	Compagnie industrielle et commerciale du gaz
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CMVR	Conservatoire et école de jazz Montreux Vevey Riviera
COPIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CSD	Conférence des syndicats de la Riviera
CSU	Centre de secours et d'urgence
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
EPT	Equivalent plein temps
FCR	Fonds culturel Riviera
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FORTA	Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération
GEDERIVIERA	Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera
GT	Groupe technique
LATC	Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions
LEM	Loi cantonale sur les écoles de musique
MVR	Transports Montreux-Vevey Riviera
MVT	Montreux-Vevey Tourisme
OFROU	Office fédéral des routes
ORPC	Organisation régionale de protection civile
PA / PA T/U	Projet d'agglomération « transports et urbanisation »
PDCN	Plan directeur cantonal
PROMOVE	Promotion économique de la Riviera
RA	Rapport d'activités
RIE	Réforme de l'imposition des entreprises
RSHL	Réseau santé Haut-Léman
SAE	Sports-Arts-Etudes
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SATOM	Société anonyme pour le traitement des ordures du haut bassin lémanique et de la vallée inférieure du Rhône Monthey
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SDT	Service du développement territorial
SIGE	Service intercommunal de gestion
STEP	Station d'épuration des eaux
UCV	Union des communes vaudoises
VMCV	Transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve